

Toutefois, le Président national de l'Alliance Patriotique et Républicaine (APAR), se montre prudent et respecte la présomption d'innocence des uns et des autres.

Fidèle à ses valeurs de probité et de tolérance, fidèle à sa culture de transparence et d'objectivité, soucieux du combat pour un Cameroun plus uni, plus conquérant et plus fort, soucieux d'une Gouvernance irréprochable et d'un État impartial débarrassé de ses prévaricateurs et des detourneurs de fonds, le mouvement APAR condamne par principe et avec fermeté toutes celles et tous ceux qui attentent à la fortune publique. Mais APAR n'a pas l'intention de piétiner la présomption d'innocence des uns et des autres.

Si la Justice ne peut être émotionnelle ni hâtive, elle ne doit pas non plus se noyer dans une bureaucratie et un attentisme dommageables pour la démocratie et l'Etat de Droit .

C'est pour nous l'occasion de rappeler ici que nous n'en sommes qu'à l'étape d'enquêtes préliminaires et d'auditions sur la base d'un rapport d'étapes établi par la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Nonobstant l'imperfection humaine nous respectons ABSOLUMENT les INSTITUTIONS de la République, qu'il s'agisse de la Cour Suprême, du Conseil Constitutionnel et bien d'autres. Nous ne faisons pas de tri sélectif au gré de nos humeurs et de nos petits calculs politiques. Le respect des Institutions se veut total et à part entière ou APAR. C'est dans l'ADN de APAR.

Fort de ce souci permanent d'objectivité et de transparence que nous devons exprimer vis à vis de nos concitoyens, APAR encourage et apprécie à sa juste valeur l'initiative d'enclencher des poursuites pour que toute la lumière soit faite sur ce scandale d'une amplitude inédite.

Jamais de mémoire d'homme et depuis l'existence du TCS autant de Ministres EN EXERCICE n'ont été convoqués et auditionnés devant cette auguste cour. C'est pour cette raison que nous encourageons l'action menée par le Chef de l'Etat qui visiblement veut se montrer IMPITOYABLE, quel que soit le statut des suspects, contre les prévaricateurs et les ennemis de la fortune publique.

Le FMI, prêteur ou donateur, entend naturellement demander des comptes sur l'usage des prêts ou des dons effectués, c'est normal mais le Président d'une République souveraine et indépendante ne peut lancer une opération le fusil sous la tempe. Nous saluons cette opération Mani Pulite .

APAR souhaite en toute circonstance que la Souveraineté des États du monde (dont fait partie le Cameroun), dans la gestion de leurs comptes nationaux, soit pleinement respectée, qu'il s'agisse des relations bilatérales ou multilatérales.

Tous ceux qui prennent des libertés avec l'argent des Camerounais doivent rendre gorge, peu importe que leurs présumés auteurs émanent du secteur public ou privé. Certes les détourneurs de Fonds publics n'échapperont pas au caractère aggravant de leurs forfaits car il s'agit de l'argent de nos impôts.

Cela revient donc à dire que APAR condamne avec la même vigueur le détourneur de 1000 cfa que celui de 1000.000.000.000 cfa car l'état d'esprit est le même . Très souvent le détourneur de 1000 cfa ne manque pas d'envie de détourner davantage si l'occasion lui est offerte. C'est pourquoi pour APAR, il faut " tuer" le voleur dans l'oeuf à travers des mesures de contrôle draconien.

Les poursuites judiciaires tardives et l'absence de contrôles périodiques ou même inopinés constituent à nos yeux une complicité de crime dès lors que le corps social entier s'est metastasé

Respectueux du principe sacré de la présomption d'innocence, APAR attend avec impatience la suite de la procédure enclenchée qui passera nécessairement par des mises en examen et des condamnations. Pas d'amalgame, l'enquête préliminaire est une enquête préliminaire et la condamnation est une condamnation.

Vive APAR

Vive la RÉPUBLIQUE

Vive L'ÉTAT impartial

Vive le Cameroun

Célestin DJAMEN

Président National de APAR